



Amie

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisitions des actions de SCEAUX BOURG LA REINE HABITAT détenues à titre individuel

Séance du 5 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Thibault Hennion, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Arnould par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux,
Mme Claire Beillard-Boudada,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Hélia Cacères

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 5 mars 2020

OBJET : Acquisitions des actions de SCEAUX BOURG LA REINE HABITAT détenues à titre individuel

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1521-1 et suivants,

Vu l'article L 225-1 du code du commerce et suivants,

Vu l'ordonnance du 10 septembre 2015 prise sur le fondement de l'article 23 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu les statuts modifiés de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat approuvés lors de la séance du conseil municipal du 14 février 2019,

Vu les courriers de Mme Vasseur, M. Rittener et M. Griffon exprimant leur consentement à la cession de leur action,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des actions de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat détenues par Mme Vasseur, M. Rittener et M. Griffon pour un montant unitaire de 184,69 euros soit un total de 554,07 euros.

PRECISE que la dépense afférente sera prévue au budget 2020.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

